

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Maryse Sylvain

<https://www.cadre21.org/membres/2f93d23bcc4675746655496d>

Date d'obtention : 2020-12-03 18:42:37

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Pour commencer, il est très important d'intervenir en étant bienveillant en rassurant le ou les jeunes qui viennent rapporter la situation. Ensuite, à l'aide de la grille d'évaluation, il est primordial d'évaluer l'évènement en posant les questions qui nous permettront de comprendre et ainsi déterminer les éléments importants tels que l'amorce, la nature, les intentions et l'étendue de la situation.

Ensuite, compléter la grille d'évaluation avec toutes les autres personnes impliquées. Il est important de les rencontrer individuellement afin de s'assurer que la nature de leurs réponses ne sera pas influencée par le récit des autres témoins. Après avoir complété la grille, rappeler aux témoins de respecter la vie privée de la victime en ne partageant pas les informations concernant la situation avec leurs pairs.

Par la suite, selon les informations colligées, deux options se présentent à nous selon que les intentions de l'instigateur sont dues à l'impulsivité ou à des intentions malveillantes.

Dans le cas où, l'instigateur ait agi sous l'impulsivité, l'intervention privilégiée est de confisquer l'appareil et de compléter la grille d'évaluation avec lui afin de connaître sa version des faits ce qui nous aidera à mieux comprendre les intentions derrière le comportement. Terminer l'intervention en communiquant avec le service de police qui effectuera une rencontre de sensibilisation avec les personnes concernées.

Dans le cas où les informations portent à croire que l'instigateur a des intentions malveillantes, il est important de ne pas le questionner sur la situation. Il faut l'informer de notre intervention, confisquer l'appareil éteint par le jeune et placé dans un sac scellé. Ensuite, contacter rapidement le service de police pour qu'ils fassent suite à l'intervention.

Finalement, l'information doit rester confidentielle et ne doit pas être transmise aux médias.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

1 : La situation concernant Mégan et William est reliée à un manque de connaissance et d'une naïveté de part et d'autre. Aucun des deux jeunes n'avait de mauvaises intentions. William ne semble pas avoir mis de pression sur Mégan pour l'envoi de la photo. Vu la situation, il est pertinent de les informer des risques liés à la possession et la diffusion de pornographie juvénile.

2 : Je retiens que la première intervention faite concernant la photo en bikini a été bénéfique pour Mégan, car elle a permis à Mégan de vivre une expérience positive et complète. Elle s'est sentie écoutée, comprise et surtout respectée. Cette procédure d'intervention l'a encouragé à revenir parlé du cas plus impliquant, car elle n'avait plus peur d'être jugée.

3 : Je retiens qu'il ne faut pas intervenir lorsque la situation n'implique pas des répercussions directement à l'école. Il est important de rencontrer chacun des témoins individuellement pour valider les informations reçues et de s'assurer de la véracité des faits énoncés. Il est important de stopper la propagation des photos rapidement en confisquant l'appareil.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'étapes la plus délicate selon moi est celle où l'on doit rencontrer l'instigateur de la situation. Le jeune peut rapidement se sentir accusé et refuser toute collaboration. Le ton de la rencontre doit être exempt de tout jugement et démontrer de la bienveillance. Il est important d'arriver à obtenir la collaboration du jeune pour que l'intervention soit optimale. Pour se faire, je soulignerais qu'en répondant aux questions du questionnaire, il aura l'occasion de donner SA version des faits. Toujours garder en tête que l'objectif premier n'est pas d'accuser mais de sensibiliser les jeunes aux conséquences des SEXTOS.